

L'unité et l'action restent à l'ordre du jour

Sommaire

Edito

Retraites
Fonction
publique : les
derniers coups
bas

CA DEVAIT PÉTER. L'UNITÉ, C'ÉTAIT FINI. ENTRE REFLUX ET TIRAILLEMENTS INTERNES, l'intersyndicale allait (enfin) ex-plo-ser. Telle était, pour l'essentiel, le message véhiculé par les principaux médias français à la veille de la réunion intersyndicale d'hier.

Nous laisserons le soin aux chroniqueurs concernés de rectifier le tir ou de ne pas le faire. Mais d'évidence, leurs pronostics s'avèrent très éloignés de la réalité. Ou en sommes-nous au lendemain de la réunion de l'intersyndicale ?

Elle a, de fait, changé de format. Force ouvrière était jusqu'à présent un pied dedans un pied dehors et très occupée à donner avec celui qui était dehors, des coups à celui qui était dedans. La voici avec ses deux pieds dehors, en phase. Elle était ailleurs ; elle risque de n'être plus nulle part. La CFE-CGC et la CFTC, de leur côté, n'ont pas signé la déclaration finale, mais elles restent membres de l'intersyndicale et attachent un soin tout particulier à ne pas s'isoler des constructions en cours. Une façon de gérer en douceur les débats internes ?

L'essentiel en tout cas, c'est que l'action reste à l'ordre du jour, sans division majeure. Sur la base des échanges qu'elle a eu sur la journée du 6 et ses suites possibles, l'intersyndicale estime que « la page retraite » n'est pas tournée et que – promulgation ou pas de la loi - , l'heure n'est certainement pas à la résignation. Les organisations syndicales CGT, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA appellent donc à poursuivre la mobilisation dans l'unité en faisant **du 23 novembre** une journée nationale interprofessionnelle de mobilisation par des actions multiformes. Un appel attendu, dont il ne serait d'ailleurs pas étonnant qu'il porte au-delà des rangs des seules signataires.

Car la pression des salariés demeure elle aussi à l'ordre du jour. Même si les mobilisations sont difficiles, **l'attente de justice reste vive.** Le poids de la crise sur les dossiers sociaux – les retraites bien sûr mais aussi l'emploi, les salaires, la pénibilité au travail – structure une immense exigence, qui rejoint d'ailleurs les axes revendicatifs qui structurent la plate forme unitaire syndicale de 2009 ; il est temps d'en actualiser les termes, au marbre du mouvement social en cours et des débats qu'il fait vivre dans les entreprises, les territoires.

Ces débats sont la priorité du moment; eux seuls permettront, aujourd'hui et demain, de répondre aux préoccupations des salariés et de définir les formes d'action les plus rassembleuses et donc, les plus efficaces. Rassemblements, manifestations, meetings, arrêts de travail... Tout comptera pourvu que cela contribue à maintenir la pression sur les décideurs économiques et politiques, et prépare les autres actions à venir. La journée d'action Européenne du **15 décembre** contre les plans d'austérité en Europe s'inscrit dans ce processus tissé d'initiatives locales, professionnelles, interprofessionnelles. Car le mouvement social actuel s'inscrit dans le temps long. Il lui faut durer et rassembler, rassembler pour durer.

Retraites Fonction publique : les derniers coups bas

Les sénateurs, qui paraît-il devaient adoucir le texte de loi sur les retraites, ont réussi à en rajouter sur l'hystérie anti-fonctionnaires.

Dernier salaire : on ne paye plus

Les fonctionnaires ne peuvent bénéficier d'une prime de départ en retraite de la part de leurs employeurs, indemnité qui est selon le code du travail d'un mois de salaire après quinze ans d'ancienneté, et jusqu'à deux mois après trente ans. Par contre, le dernier salaire des fonctionnaires leur est payé en totalité, mais sans primes, s'ils partent en retraite le 2 ou le 3 du mois. Ce qu'ils font presque tous. Grâce à Jean Arthuis, président centriste de la commission des Finances, cet abominable privilège par rapport au privé est lui aussi aboli. Si on part le 2 avril, on touchera sa retraite fin mai, et on ne percevra aucune rémunération du 3 au 30 avril, comme tout le monde ! Voilà qui aura fait avancer la justice public-privé d'un grand pas, comme on voit, et qui permettra de grandes économies ! Mais toujours pas question d'indemnité de départ en retraite en compensation pour la Fonction publique.

Minimum garanti : on ne paye plus

Les fonctionnaires ont un minimum garanti plus élevé que le minimum contributif : 1 047 € pour quarante ans de service, et un mode de calcul plus favorable : 95 % du montant pour trente ans de service. Il abonde la pension en moyenne de 150 euros. Un salarié polypensionné cumulant sa petite retraite du privé et la retraite de sa courte carrière de la fonction publique (donc relevée au minimum garanti) peut parfois avoir une retraite totale supérieure de quelques dizaines d'euros à 1 047 €. Une telle abomination était évidemment insupportable à M. Leclerc, rapporteur de la commission des affaires sociales. Maintenant, au-delà de 1 047 €, on réduira le minimum ! Mais quand on ose une fois, on peut oser deux fois : comme on ne peut pas calculer ce total si toutes les pensions privées et publiques ne sont pas liquidées, tous ceux qui partiront sans liquider toutes leurs pensions en même temps n'auront plus le minimum garanti. Soit 150 euros de moins pour des polypensionnés dont on prétendait vouloir améliorer le sort !

Il n'y a pas de minimum en-dessous du minimum

L'amendement précédent a utilement complété un amendement de M. Heinrich, député membre de la commission des affaires sociales, qui lui aussi avait été scandalisé par le privilège dont bénéficient les fonctionnaires ayant moins de quinze ans de carrière. En effet, pour quinze ans de service, le minimum garanti est d'environ 600 euros, et en proportion de 400 euros pour dix ans de service, et de 200 euros pour cinq ans. Ces sommes folles ne pouvant plus être gaspillées, dorénavant on calculera comme dans le privé, en divisant la durée de service par 40,5 ans. Pour quatorze ans de travail, on passera d'une pension de près de 550 euros à une pension de près de 350 euros ! Pour dix ans de service, on passera de 400 à 250 euros ! Ces législateurs sont vraiment misérables. Les économies faites sur le dos des plus modestes sont évidemment ridicules. Par contre, les conséquences, à ce niveau de revenu, seront considérables sur les retraités.

Qu'on ne se trompe pas, l'objectif premier est d'empêcher que les salariés du privé s'appuient sur le minimum garanti de la Fonction publique pour demander une amélioration du minimum contributif.

Dans l'hystérie anti-fonctionnaire à l'œuvre dans ces amendements, il y a d'abord une volonté anti-ouvrière !

Vous trouverez sur le site de la CGT :

<http://www.cgt.fr>

tous les renseignements dont vous avez besoin pour mener à bien cette campagne, ainsi que les documents qui peuvent être utiles, les vidéos, etc.

ou sur :

<http://www.inforama.cgt.com>

les informations de la presse nationale, régionale... présente sur l'AFP-Google.

À votre disposition également sur le site de téléchargement CGT :

<http://telechargement.cgt.fr>

après inscription, tous les tracts, affiches, bandeaux, vidéos, documents divers, en haute définition pour impression chez des imprimeurs, ou pour une large diffusion auprès de vos syndicats, syndiqués, non syndiqués...

Le 4 pages format A3 (couleurs, noir/blanc, sans date) vient d'y être déposé pour tirage dans les organisations et aider aux rassemblements.

